

Délibération n°34 relative au Budget rectifié 2 2024

Les membres de l'AG CMA BFC, réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Besançon, le 26 novembre 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau réuni en date du 12/11/2024,

concernant le projet de budget rectifié 2 pour l'année 2024 ainsi

que le rapport du Trésorier

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances

DÉCIDENT d'approuver en l'état le budget rectifié 2 2024



Dijon, le 26/11/2024

Le président de Chambre de Métiers et de l'Artisanat BFC